

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18504 - 72ÈME ANNÉE

Lancement d'une campagne de mobilisation

Le PCR présente ses propositions



Deux co-secrétaires généraux du PCR, Ary Yée Chong Tchi Kan et Maurice Gironcel, animaient les débats.

Le Parti communiste réunionnais a commencé hier à Saint-Denis une série de trois réunions préparant le rassemblement de dimanche à Sainte-Suzanne. C'est le coup d'envoi d'une campagne de mobilisation pour faire entendre une voix réunionnaise dans les rendez-vous électoraux de 2017. Le PCR a notamment présenté ses propositions : assemblée unique dotée du pouvoir de faire des lois réunionnaises, un fonds réunionnais de développement et un plan de développement durable.

Le PCR a commencé hier une série de trois réunions préparatoires au rassemblement de dimanche à Sainte-Suzanne. Deux co-secrétaires généraux du PCR, Maurice Gironcel et Ary Yée Chong

Tchi Kan, animaient les débats hier à l'hôtel le Saint-Denis dans la capitale.

Maurice Gironcel a lancé la réunion en rappelant les principaux indicateurs de la crise. La moitié de la

population vit en dessous du seuil de pauvreté, le chômage fait des ravages, le pays compte encore plus de 110.000 illettrés. Le dirigeant communiste a aussi souligné l'augmentation du nombre de deman-

deurs de logement social. Il atteint désormais 30.000.

Maurice Gironcel a mis l'accent sur deux crises qui sont à nos portes. La première est celle de la canne à sucre avec la fin des quotas sucriers l'année prochaine. 18.000 emplois sont en jeu. La seconde est celle des emplois d'avenir dont les contrats arrivent à expiration. Cette année 1.467 jeunes seront dans cette situation. L'État ne donne aucune réponse à part passer des concours ou de demander aux maires une titularisation, alors que l'État réduit par ailleurs les dotations versées aux communes.

Un environnement nouveau

Ary Yée Chong Tchi Kan a poursuivi la réunion par un rapport sur la situation politique, la critique du projet de loi sur l'égalité réelle et les propositions du PCR face à la crise. Il a tout d'abord souligné l'émergence d'un marché mondial, qui entraîne une organisation de la production à la même échelle. Les conséquences se font ressentir pour la canne à sucre. Des siècles d'avancées technologiques sont menacées par la fin des quotas sucriers l'année prochaine à cause la concurrence avec des pays qui ont des coûts de production bien inférieurs à La Réunion. La crise des éleveurs en France donne un aperçu de ce qui attend les planteurs, poursuit-il.

Le changement climatique est un autre facteur important. Le climat est responsable d'une baisse de 30 % de la production de céréales en France. Dans notre région, la sécheresse attaque le Sud de Madagascar. 2 millions de personnes menacées par la famine, cela représente 8 % de la population.

Le dérèglement du climat, ce sont également les inondations. En Louisiane se pose la question de la reconstruction de la capitale, car désormais il est clair qu'elle est en zone inondable. Ces phénomènes renvoient à une question essentielle pour La Réunion : la sécurité alimentaire. Car si à cause du climat, la production de riz baissait de 30 %, les conséquences pour La Réunion seraient désastreuses, car notre île ne produit pas l'aliment de base de ses habitants.

La démographie est un autre facteur qui s'impose à tous. Dans 35 ans, la population mondiale atteindra 10 milliards d'habitants. Durant ce délai, celle de La Réunion croîtra jusqu'à un million, et pendant ce temps Madagascar atteindra 50 millions. Ce sera un pays 50 fois plus peuplé que La Réunion à 700 kilomètres. La croissance de la population amène une augmentation de tous les besoins dans tous les domaines.

Critique du projet d'égalité réelle du gouvernement

Ary Yée Chong Tchi Kan note l'importance de réfléchir en tenant compte de ses phénomènes. Pour La Réunion, il rappelle que l'analyse de cette situation est résumée dans un ouvrage publié lors du 70e anniversaire de l'abolition du statut colonial : « Un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique : mettre fin au néocolonialisme ». Ce document rappelle qu'au lieu d'appliquer la loi du 19 mars 1946 qui prévoyait l'égalité au 1er janvier 1947, les gouvernements qui se sont succédé ont instauré une inégalité institutionnelle en donnant au départ à une partie de la population le double du salaire de France. Il explique aussi comment des groupes extérieurs ont pris le contrôle de l'économie de La Réunion pour ponctionner les richesses. C'est dans cet état de crise que La Réunion devra faire face aux effets de la mondialisation, du changement climatique et de la démographie.

Le projet de loi sur l'égalité réelle ne tient pas compte des rendez-vous que connaîtra La Réunion au cours de ces prochaines années. Il ne dit rien sur la canne à sucre, pas un mot sur les Accords de partenariat économique, et reste silencieux sur la progression démographique.

Propositions

Ary Yée Chong Tchi Kan rappelle les propositions du PCR. C'est tout d'abord une assemblée unique, capable de faire des lois pour La Réunion et responsable devant le peuple réunionnais. Le mode d'élec-

tion est la proportionnelle intégrale pour que toutes les forces politiques de La Réunion puissent être représentées, « car nous avons besoin de travailler avec tout le monde ».

Cela suppose de faire sauter un verrou qui empêche la création de l'assemblée. C'est l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution.

Le PCR propose aussi la création d'un fonds de développement. L'objectif est de ne plus dépendre des débats budgétaires annuels en France. Il sera financé par une somme correspondant à l'écart de PIB par habitant entre la France et La Réunion, multiplié par le nombre de Réunionnais. Cet écart correspond à 10.000 euros de moins pour les Réunionnais aujourd'hui. Et si le gouvernement veut s'attaquer à la sur-rémunération des fonctionnaires, le PCR luttera pour que l'argent reste à La Réunion.

Le PCR veut aussi mettre en œuvre un programme de développement durable pour que tous les Réunionnais puissent avoir droit à un travail et à un logement.

Maurice Gironcel a ensuite repris la parole pour réaffirmer l'engagement du PCR à être une voix réunionnaise face à la pensée unique qui vient de l'extérieur.

Après ce rapport, le débat s'est ouvert avec plusieurs interventions qui ont enrichi La Réunion. Elles ont souligné l'importance de s'adapter au changement climatique grâce à l'aménagement du territoire. Elles ont aussi montré l'inquiétude devant une économie qui commence à s'effondrer. Elles ont aussi mis en garde contre le danger d'importer à La Réunion des problèmes qui n'existent pas dans notre île, comme la discrimination en fonction de l'appartenance religieuse.

Deux prochaines réunions sont prévues aujourd'hui à Saint-Paul et demain à Saint-Pierre. Maurice Gironcel a aussi rappelé le rendez-vous de 14 heures devant le tribunal. C'est aujourd'hui que sera rendu le verdict du procès manigancé par Daniel Alamélou pour tenter d'éliminer un adversaire contre qui il n'a aucune chance de gagner une élection.

M.M.

Édito

Route en mer : l'État pourra-t-il tenir sa promesse ?

Après le problème des matériaux qui oblige à suspendre le chantier de la grande digue de la route en mer, un nouvel obstacle vient confirmer l'impasse du projet de Didier Robert, soutenu par Gilbert Annette et Huguette Bello. Il s'agit du financement. Grâce à Didier Robert, la France a pu obtenir une révision extrêmement favorable de sa participation aux grands chantiers à La Réunion. Le Protocole de Maignon signé par Paul Vergès et Dominique de Villepin prévoyait que le gouvernement contribue au financement de deux grands chantiers : le tram-train et la nouvelle route du littoral. Il indiquait que si le coût de la nouvelle route du littoral dépassait son estimation initiale, l'État devait contribuer aux surcoûts proportionnellement à son engagement initial. C'était la garantie que les Réunionnais ne seraient pas les seuls à payer les dépassements de crédit inévitables sur un tel chantier, d'autant plus que c'est l'État qui avait choisi le tracé d'une nouvelle route du littoral.

En renégociant cet accord pour transférer l'argent vers la construction d'une route en mer, l'État ne participe plus qu'au financement d'un seul chantier. En plus, sa contribution est forfaitaire. Les dépassements de crédits ne sont pas partagés. Ainsi, quand les promoteurs du chantier ont importé des roches de Madagascar, l'État n'a pas mis un centime. Mais malgré ce rabais, la France sera-t-elle en mesure de payer sa part ? La question est posée après la publication hier d'un référé de la Cour des comptes au sujet du financement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. Voici un extrait du communiqué présentant ce référé :

« L'agence a compté, jusqu'en 2014, sur la perspective de l'écotaxe poids lourds, à laquelle il a été renoncé. Fin 2015, les restes à payer de l'AFITF s'élevaient à 11,9 milliards d'euros et ses dettes à 0,7 milliards d'euros. En l'état des engagements budgétaires déjà pris, la trajectoire de dépenses de l'agence conduirait à une insuffisance cumulée de financement de 0,6 milliards d'euros à l'horizon 2019. Or, si l'État décide d'aller plus loin dans l'engagement et le financement du tunnel ferroviaire Lyon-Turin et du canal Seine-Nord, il devra dégager entre 1,6 et 4,7 milliards d'euros supplémentaires. La Cour souligne le caractère très préoccupant de cette perspective pour l'équilibre futur des finances publiques. »

La Cour des comptes demande donc à l'État de faire des économies, car elle estime qu'il n'a pas les moyens de faire face à ses engagements au risque de mettre tout son budget en péril. Si ces recommandations sont suivies, comment la France pourra-t-elle garantir qu'elle maintiendra le niveau de sa contribution à la route en mer de Didier Robert ? L'intervention de la Cour des comptes intervient peu de temps après la promesse d'une baisse des impôts en 2017, année d'élections. On voit mal le gouvernement renoncer à cela pour permettre le financement de nouvelles routes. Il sera donc amené à faire des choix dans ses investissements. S'il réduit sa participation à la route en mer, alors la facture payée par les Réunionnais augmentera. C'est un fait supplémentaire qu'il est temps d'arrêter au plus vite ce gaspillage inutile d'une route dont les matériaux manquent pour la réaliser.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Célébration réunionnaise de la Journée Internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

«Nou lèv la tèt, lo pwin séré»

Comme "Témoignages" l'a rappelé mardi dernier, la Journée Internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition est célébrée dans le monde entier chaque année le 23 août sous l'égide de l'UNESCO pour «inscrire la tragédie de la traite dans la mémoire de tous les peuples». La 6ème édition réunionnaise de cette célébration a été organisée ces samedi 27 et dimanche 28 août par le Komité Éli, présidé par Yvrin Rosalie, sur le site de la Ravine à Jacques à la Grande Chaloupe.

Plus d'une centaine de personnes venues de tout le pays ont participé à cet événement, marqué notamment par la qualité des échanges sur l'importance de ce genre de célébration et par la présence de plusieurs personnalités du monde culturel réunionnais, comme par exemple Idriss Issop-Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR). On peut également signaler la qualité de l'exposition sur l'esclavage présentée par le Komité Éli devant les restes muraux du premier lazaret installé à La Réunion au début de l'esclavage.

Comme l'a dit Jérôme Tilain, un responsable du Komité Éli, il est très important de faire connaître à la population tous les lieux de mémoire qui ont marqué l'histoire du peuple réunionnais et en particulier «il faut mettre en lumière ce site de la Ravine à Jacques». Et le président du GDIR a aussi souligné «l'importance de rendre hommage à nos ancêtres afin de transmettre leur héritage aux jeunes générations pour cultiver l'identité de notre peuple».

Dans ce but, la soirée de samedi a été consacrée essentiellement à la projection de deux films produits par William Cally sur l'histoire de l'esclavage à La Réunion: "Élie ou les forges de la liberté" et "Madame Desbassyns". La matinée de dimanche a commencé par un hommage à la mer, avec des jets de fleurs là où ont été lancées de nombreuses victimes de la traite négrière.

Ensuite, un hommage a été rendu devant leur stèle à trois grands "zarboutan nout kiltir èk nout mémwar" défunts: Sudel Fuma, Franswa Sintomèr et Dédé Lansor. À cette occasion, le président de Mouvman Lantant Koudmin, Sharl Sintomèr, a chanté une des très belles chansons de son frère, intitulée "Lonèr re-



Le public a beaucoup apprécié l'exposition sur l'histoire de l'esclavage présentée par le Komité Éli.

spé", où il proclame cet appel à la résistance: «Nou lèv la tèt, nout pwin séré».

La matinée s'est terminée par une conférence-débat de l'anthropologue Georges Tergémina sur la déportation, suivie d'un pique-nique partagé et d'un grand kabar avec de nombreux artistes. Ce que retiendront entre autres les participants à

cette célébration en hommage à «nout zansèt», c'est la nécessité d'être vraiment fidèles à nos ancêtres en continuant leurs combats pour la liberté et contre toutes les formes d'oppressions et d'injustices de notre société aujourd'hui.



L'hommage rendu devant leur stèle à trois grands "zarboutan nout kiltir èk nout mémwar" défunts: Sudel Fuma, Franswa Sintomèr et Dédé Lansor.

Près de 12 milliards d'euros de reste à payer

La Cour des comptes alerte sur le financement des infrastructures de transport

La Cour des comptes a publié hier un référé sur l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, destinée à assurer les moyens à la construction de routes notamment. Les magistrats constatent un manque de programmation et une trajectoire budgétaire qui pourra avoir de lourdes répercussions sur le budget de l'État. Dans sa réponse, le gouvernement appelle à nuancer les chiffres.

La Cour des comptes a rendu public, le 29 août 2016, un référé sur l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), créée en 2004 pour garantir une allocation pluriannuelle des ressources nécessaires à ces investissements. Comme elle l'a déjà fait dans son rapport public annuel de 2009, la Cour constate l'absence de plus-value apportée par l'AFITF, opérateur de l'État sans feuille de route ni marge de manœuvre. Elle insiste, indépendamment de la question du devenir de cet opérateur, sur la nécessité d'une maîtrise de la trajectoire de financement des infrastructures de transport.

Près des deux tiers des recettes de l'AFITF, constituées en totalité de ressources fiscales et non fiscales que l'État lui affecte, sont reversées à l'État par voie de fonds de concours et viennent abonder les lignes budgétaires du ministère chargé des transports. Ce recours massif aux fonds de concours permet à la DGITM de disposer d'une ressource financière abondante en gestion, non directement soumise à l'autorisation parlementaire de la loi de finances. En outre, ce système permet de s'affranchir des règles de plafonnement des reports de crédits d'une année sur l'autre.

Aucune programmation

Les relations financières ainsi organisées entre l'État et l'AFITF contournent le principe budgétaire d'unité du budget de l'État et la règle de non-affectation des recettes aux dépenses.

Au surplus, ces atteintes aux principes budgétaires n'ont pas pour autant permis de définir une stratégie interministérielle de financement soutenable et à long terme des infrastructures de transport.

La Cour constate que, à rebours de ce qui devrait constituer la raison même d'existence de l'AFITF, le financement pluriannuel des infrastructures de transport ne fait jusqu'à présent l'objet d'aucune programmation fournissant, même de manière indicative, une vision prospective des engagements au regard des ressources.

Près de 12 milliards de reste à payer

L'accumulation de restes à payer fait peser de sérieux doutes sur la capacité de l'AFITF à faire face à ses engagements. Au 31 décembre 2015, le montant des restes à payer était de 11,86 milliards d'euros. Celui des dettes était de 746 millions d'euros selon le ministère chargé des transports, essentiellement envers SNCF Réseau (ex Réseau ferré de France). Cet établissement public constitue la principale variable d'ajustement budgétaire de l'AFITF, présentant l'avantage de se situer, en comptabilité nationale, en dehors de la sphère des administrations publiques.

À l'horizon de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, qui retient une cible annuelle de dépense de 1,9 milliards d'euros, les engagements déjà pris par l'État et l'AFITF appelleront des financements supplémentaires.

Manque de financement

En ne retenant que les paiements correspondant aux engagements budgétaires déjà pris, ainsi que les paiements liés aux contrats de plan 2015-2020, la trajectoire de dépenses de l'AFITF conduirait à une insuffisance cumulée de financement de 0,6 milliards d'euros à l'ho-

rizon 2019. En y ajoutant les paiements correspondants à des engagements nouveaux en matière d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et de transports collectifs, l'insuffisance de financement atteindrait 1,6 milliards d'euros à ce même horizon.

Mais la trajectoire de l'AFITF serait encore moins soutenable en cas de mise en œuvre des grands projets nouveaux que sont le tunnel ferroviaire Lyon-Turin et le canal Seine-Nord. Ces deux projets, dont l'intérêt et le financement d'ensemble ne peuvent se déduire de la seule hypothèse de cofinancement européen, paraissent largement hors de portée budgétaire de l'agence, non seulement jusqu'en 2019, mais également au-delà.

Recommandations

Dans ces conditions, la Cour estime qu'il convient :

Orientation n° 1 : de définir des priorités de projets à venir, notamment au regard de leur rentabilité socio-économique, et de réduire considérablement les engagements nouveaux ;

Orientation n° 2 : pour le conseil d'administration de l'AFITF, d'assurer pleinement ses responsabilités en hiérarchisant les projets, et en garantissant leur conformité à une trajectoire financière explicite.

Dans sa réponse, le Premier ministre constate que les chiffres doivent être nuancés, estimant que les restes à payer de l'AFITF ont baissé. Manuel Valls indique que les engagements dans les contrats de partenariat public-privé n'ont pas à être résorbés rapidement. Ils représentent une somme de 6 milliards sur les près de 12 milliards relevés par la Cour des Comptes.

Oté

Lo pti kolonyalis ilistré 3 : Pou kosa la tyé Thomas Sankara, in martyr lo pèp burkinabé

Sak i pé alé dsi you-tube, mi pans zot i dovré fé lo détour. Mi pé dir azot la pa bézoin alé lir bann gro-gro liv pou an avoir in idé dsi l'asasina in gran révolisyonèr péi l'afrik. Moin lé sir zot va aprann dé shoz i mank ar pa d'étone azot, mèm dési bann gran pèsonaz zot i pé aprésyé pars banna la lès z'ot mark dsi l'istoir ban gran péi konm La Frans. Pars zordi ankor ni pé parl dsi La Frans kolonyal : sak la fé sanblan dékoloniz l'afrik, mé sanblan solman. La France - afrik si zot i vé apèl lé shoz par lo nom k'i fo done azot.

Par égzanp moin la vi in pti fime dési in vizit François Mitterrand la fé dann péi i apèl zordi lo Burkina-Faso, avan sa téi apèl la Haute volta avèk konm vil kapital Ouagadougou-bann z'espatriyé i apèl sa Ouaga, konm Moufia sé « la moufia » dann la boush bann robotizèr. Donk kapitène Sankara i fé in diskour pou arprosh La Frans an avoir konm z'ami désèrtin moun nana lo san dsi la min konm Botha in l'ansien prézidan dann tan l'Afrik di sid dsou l'aparteid... Mitterrand, zorèy la siflé, mé kan li la pran la parol li la di lo boug li osi sar fran é li la roprosh lo zène kapitène révolisyonèr alé tro loin dann son kozman.

L'ané 1986, la fé in zéléksyon dépitè dann La Frans é la droit la gagn lo zéléksyon. L'èr-la Jacques Chirac la pran lo post promyé minis. L'èr-la li la rofé vnir méisyé Foccard é méisyé-la li la artrouv son bann z'ami konm Houphouet Boigny, prézidan la Côte d'Ivoire, inn an parmi lo méyèr z'ami la Frans kolonyal. Méisyé Foccart la konpri tout suit rant Sankara é son dalonson frèr konm demoun téi di ! - Blaise Compaoré lé shoz téi gaz pa bien. Si tèlman ké lo match la pongn rant lé dé bononm la tèrmine par l'asasina lo kapitène ! Sankara avèk douz son bann dalon l'ané 1987, lo kinz oktob .

(la pankor fini - proshin bout dann "lo pti kolonyalis ilistré - 4)

Justin

« Linz sal i lav an famiy ! » - In kozman po la rout

Mi koné pa kisa la invant proverb-la. Mi pans pa sa in provèrb rényoné pars moin la fiine trouva li in pé dann tout péi. Tout fason, pèsona na poin droi d'otèr la dsi, donk mi pé di mon dé mo dsi kozman-la. Dabor, mi pans li done demoun in bon konsèy : kan nana in problèm pou réglé dann in famiy é ké lé posib la solisyon lo problèm lé riskab fé déga, i vo myé règ ali san tro fé dézord. Mé zot i pé dir amoin la famiy sré konm in mafia ! Pou kosa ? Pars i aplik in loi k'i apèl lo loi lo silans : moins i fé dézord, plis lé bon. La Mafya sé galman la politik ! Osinonsa lo mond lo biznès. Pou kosa ? Pars konbien krime, konbien mové z'aksyon i komète dann in mond konmsa. Dann tout péi ! Sa lé sir ! Pa toultan mé sa i ariv kant mèm é l'aktyalité lé ranpli avèk bann mové z'aksyon bann politik, sansa bann biznèsmane. Alé ! Ni artrouv pli d'van.